

La Suisse dans la mouvance de l'Europe en gestation

Autor(en): **Zwahlen, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **48 (1990)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-139968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SUISSE DANS LA MOUVANCE DE L'EUROPE EN GESTATION ¹

Jean Zwahlen
directeur,
Banque Nationale Suisse,
Zurich

1. LE DEUXIEME SOUFFLE DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

1.1 Les prolègomènes de 1992

Les lignes de force du Livre blanc de 1985 s'inscrivent dans le droit fil des objectifs du Traité de Rome de 1957.

En effet, l'article 2 du Traité prévoyait déjà : "La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un Marché Commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit".

La première phase d'intégration, de 1954 jusqu'aux années septante, s'est concentrée sur les marchandises. Au plan mondial, cette phase d'intégration correspond aux progrès parallèles accomplis dans le cadre des Dillon, Kennedy et Tokyo rounds. Cette concentration sur les marchandises s'inscrivait dans la logique du temps car, après la guerre, ce secteur constituait encore l'épine dorsale des économies des pays industrialisés.

La spécificité du Marché Commun a été l'intégration agricole manifestée par la Politique agricole commune.

Même si les premiers succès de l'intégration communautaire se sont limités aux secteurs primaire et secondaire, les autres domaines d'intégration prévus par le Traité de Rome n'ont pas été totalement négligés. En effet, les objectifs de libéralisation de la circulation des personnes, des services et des capitaux, la formulation d'une politique commune dans les domaines des transports, de la concurrence, etc., non seulement figurent déjà à l'article 3 du Traité de Rome, mais furent aussi débattus, au fil des ans, dans les nombreuses réunions communautaires.

Toutefois, les synergies supplémentaires à gagner d'une intégration dans ces secteurs d'activité ne sont vraiment apparues qu'avec l'évolution des économies vers la tertiarisation, c'est-à-dire grosso modo dans les années septante. La même perception du phénomène au plan international s'est traduite par la création de différentes instances auxquelles on a confié l'analyse de ce qu'on appelait alors les "related issues", c'est-à-dire

¹ Exposé prononcé le 24 octobre 1990 à l'Institut universitaire d'études européennes, à Genève.

les relations entre commerce au sens large et transactions financières (investissements en particulier).

Alors que l'Europe et le monde étaient en train de prendre conscience des ajustements structurels nécessaires à une meilleure intégration des marchandises, des services et des capitaux, les crises pétrolières de 1973 et 1979, en donnant un coup de frein à la croissance, ont mis en veilleuse ces efforts.

Il aura fallu digérer les méfaits de ces crises et retrouver un chemin de croissance non-inflationniste pour que l'intégration européenne prenne un deuxième souffle. Le Livre blanc de 1985 et l'Acte unique de 1987 en sont ses fondements.

Ces textes représentent en effet un saut qualitatif. Tout d'abord, ils ont relancé la dynamique de la libéralisation dans les domaines des services, des personnes et des capitaux. Ces trois libertés, contrairement à celle des marchandises, exigent des transformations substantielles de la législation domestique. De par leur nature aussi, elles sont plus difficiles à faire progresser, car elles impliquent plusieurs ministères et touchent plus directement les intérêts des groupes de pression domestiques.

Le saut qualitatif de ces engagements apparaît ensuite dans trois principes innovateurs qui, tous trois, en faisant sauter des blocages, stigmatisent l'intégration. Ces trois principes sont les décisions à la majorité qualifiée, la subsidiarité et la reconnaissance mutuelle.

Le vote majoritaire a été généralisé et pourrait l'être encore davantage.

La subsidiarité limite les compétences de la Commission aux tâches qu'elle est mieux à même d'accomplir que les Gouvernements nationaux. Ce principe a clarifié le problème lancinant des attributions de compétences.

Enfin, la reconnaissance mutuelle remplace le principe de l'harmonisation des législations qui était paralysant. Selon ce principe, sur la base d'un tronc commun, les normes nationales sont reconnues par les partenaires communautaires.

1.2 Les courants de fond de l'intégration européenne

Premier courant de fond

Depuis la fondation du Marché Commun en 1957, les institutions communautaires ont créé une structure de rencontres, de concertations et de négociations toujours plus dense. Au fil des réunions, les bureaucrates nationaux ont appris à se connaître et à travailler ensemble. Ils se sont familiarisés avec leurs problèmes réciproques et ont appris l'art de gouverner par consensus au plan européen. Il en est émergé une personnalité européenne, distincte des entités nationales, qui revêt toujours plus les caractères d'une puissance internationale.

Le leadership qu'a pris Bruxelles pour intégrer en souplesse les pays de l'Europe de l'Est illustre l'émergence de cette personnalité européenne et internationale. Les avances de Washington pour placer les jalons d'une coopération politique atlantique en sont un autre exemple.

Quant aux pays membres, ils ont acquis un réflexe européen qui met la solidarité européenne à l'avant-plan de leurs relations extérieures. Interpréter les revers, voire les

échecs toujours possibles de l'intégration comme un renversement de fond serait méconnaître l'essence du processus en cours.

Deuxième courant de fond

Les principes de vote majoritaire élargi, de subsidiarité et de reconnaissance mutuelle qui sous-tendent le nouveau souffle de l'intégration européenne impliquent un haut degré de confiance réciproque et un renforcement de la volonté de vivre ensemble. Ce sont des motivations semblables qui - cela mérite d'être souligné - permirent la création d'entités fédérales, telles les Etats-Unis ou la Suisse. La finalité politique qui figure dans le Traité de Rome s'inscrit dans la mouvance naturelle d'une intégration de ce type.

Troisième courant de fond

Les compétences croissantes conférées à la Commission lui ont permis de bâtir une solide infrastructure analytique et intersectorielle. Cette infrastructure est bien supérieure aux capacités nationales. La Commission a pu ainsi présenter des propositions tenant toujours mieux compte du caractère intersectoriel des problèmes et préparer des solutions fondées sur le principe de l'optimisation des avantages pour l'ensemble des économies. L'originalité de la démarche a rendu possible des consensus ministériels qui n'auraient vraisemblablement pas été réalisables si les administrations nationales avaient négocié entre elles.

1.3 Contre-courants helvétiques

Premier contre-courant

Pendant que les pays communautaires échafaudaient progressivement la construction du marché intérieur étendu aux quatre libertés, la Suisse perfectionnait, pour l'essentiel, l'Accord de libre échange confiné aux seules marchandises. En concentrant nos forces de négociations extérieures sur les marchandises et leurs dérivés, la dynamique et la globalité de l'intégration communautaire nous ont échappé. Pis encore, lorsque nous les avons perçues, nous avons commencé par les banaliser, persuadés qu'elles n'aboutiraient pas.

Deuxième contre-courant

Tandis que l'Europe communautaire faisait l'apprentissage de la concertation et du consensus, la Suisse, qui s'est pourtant bâtie sur des principes similaires, en est venue graduellement à mésuser de la concertation. En effet, dans les procédures de consultation, les organes et personnes consultés ont privilégié des intérêts corporatistes au détriment de l'intérêt général. Cette évolution, en focalisant l'attention sur une multitude de petits problèmes nationaux, a occulté toujours plus la nature des transformations profondes qui avaient cours chez nos voisins.

Troisième contre-courant

Tandis que les pays communautaires, en confiant toujours plus de compétences à la Commission, "apolitisaient" l'élaboration des décisions, nous avons évolué en sens contraire. En effet, l'emprise partisane pèse toujours plus les dés de l'administration fédérale et même ceux du Conseil fédéral. Cette évolution est préoccupante, car les virages structurels qu'exige en particulier la libéralisation des services et des personnes requièrent des arbitrages intersectoriels qui transcendent les intérêts partisans. De telles décisions présupposent aussi un consensus national sur le type d'économie et de société que nous voulons. Dispose-t-on encore d'un tel consensus en Suisse ? Un référendum sur cette question aurait le mérite de clarifier nos finalités politiques et économiques, finalités sur lesquelles il y a actuellement hiatus.

Quatrième contre-courant

Maintenant que les technocrates de la Commission ont bâti le gros oeuvre du marché intégré, la légitimité démocratique, par Parlement européen interposé, influencera toujours plus la finition de la maison communautaire. Cela signifie un processus décisionnel plus lent, mais mieux assis. Cette évolution rapprochera le mécanisme de prise de décision bruxellois du nôtre. La chose étant, sachons mettre à profit cette convergence en revivifiant notre propre processus décisionnel et en nous concentrant davantage sur la substance.

2. SUR LA VOIE D'UN FEDERALISME EUROPEEN

2.1 Les métamorphoses de l'intégration européenne

Depuis l'Acte unique, l'intégration européenne est qualitativement différente. En effet, elle touche l'ensemble des activités économiques et sociales des Etats membres. Il s'agit donc d'un dessein très ambitieux qui exige une grande volonté politique. Les partenaires ne pourront aboutir que s'ils acceptent de transiger sur des domaines sensibles. Pour y parvenir, l'Etat-nation souverain traditionnel devra céder quelques-unes de ses prérogatives pour permettre, dans certains domaines, une gestion en commun de la souveraineté. Cette évolution montre combien le processus d'intégration économique interpelle la finalité politique de la Communauté. Ce n'est donc pas par hasard que l'Europe des Douze en soit venue à organiser conjointement, en décembre prochain, les Conférences intergouvernementales sur l'Union économique et monétaire (UEM) et sur l'Union politique européenne (UPE).

Pour réaliser la libre circulation des services, des capitaux et des personnes, il faut mettre à l'unisson les outils permettant cette libéralisation. Ainsi, pour qu'il y ait véritable liberté de circulation des personnes, ces dernières doivent pouvoir se déplacer et travailler librement et organiser leur vie dans n'importe lequel des pays communautaires. Cela requiert la liberté d'établissement, des qualifications professionnelles reconnues par tous ainsi qu'un régime de protection sociale équivalent. La nature même de cette démarche est d'essence fédérative.

Cette démarche fédérative s'inscrit également en filigrane des réflexions sur l'UEM. La phase 1 de l'UEM, dans laquelle se trouve la Communauté européenne depuis juillet

dernier, a pour objectif, non seulement d'assurer une meilleure convergence des politiques et des performances économiques des Pays membres, mais aussi de les soumettre progressivement à des mécanismes de surveillance contraignante.

Pour obtenir la convergence des politiques économique et monétaire, Bruxelles a créé des mécanismes qui garantissent l'indépendance des responsables monétaires, la discipline des responsables des finances et de l'économie, ainsi que la concertation entre tous ces acteurs. Grâce à ce système de contacts institutionnalisés, la Communauté peut espérer parvenir à mieux répartir les charges entre politique monétaire d'une part, politiques budgétaire et fiscale de l'autre.

En procédant ainsi, la Communauté place les jalons d'une nouvelle forme de coopération internationale. Jusqu'ici en effet, seules les autorités monétaires coopèrent régulièrement à l'échelle internationale alors que les autorités budgétaires et fiscales sont restées axées sur des paramètres nationaux.

La responsabilisation des autorités fiscales et budgétaires à l'échelle communautaire va aussi se répercuter sur la formulation des politiques régionales. Alors que l'on pouvait craindre une répétition des erreurs de la politique d'aide inconditionnelle, on perçoit un revirement en direction de mécanismes facilitant l'intégration progressive des régions les plus défavorisées dans la dynamique communautaire. Les méandres de l'histoire ont voulu que l'unification allemande serve de cobaye à la nouvelle politique communautaire régionale.

Autre paradoxe. Portée à l'échelle internationale, cette conception de la politique régionale signifierait la résurgence du fameux "trade-finance link" soit une approche du développement faisant intervenir en parallèle des transferts de ressources et l'ouverture des marchés des pays industrialisés aux produits en provenance des pays en développement.

2.2 La Suisse interpellée

Le secteur exportateur est l'épine dorsale de l'économie suisse. Ce secteur, soumis à la concurrence internationale, a développé son dynamisme propre en profitant des conditions-cadre établies à une époque libérale. Par contraste, le monde politique et parlementaire suisse a concentré son attention sur les secteurs économiques intérieurs, tous plus ou moins soustraits à la concurrence internationale. Cet état de fait, qui était normal à la fin de la dernière guerre mondiale, s'est révélé pernicieux car, au fil des ans, on l'a découplé toujours plus du secteur extérieur, créant, ce faisant, des rentes de situation qui ont renforcé le poids des lobbies qui les défendent. La force politique et l'éloquence parlementaire du secteur protégé ont focalisé le débat sur les problèmes domestiques tels que l'agriculture, les arts et métiers, l'aménagement du territoire, la limitation quantitative de la main-d'oeuvre étrangère ou l'hôtellerie.

Pendant ce temps, en Europe, la discussion politique et économique s'est déplacée progressivement d'une perception domestique des problèmes économiques vers des conceptions étendant le territoire national aux frontières européennes. Nous avons participé à cette discussion en concluant une série d'accords avec l'Europe, notamment l'Accord de libre échange. Mais, à nouveau, le Parlement et les milieux politiques n'ont retenu de cette évolution que les aspects commerciaux.

Un peu à l'image du Japon, nous nous retrouvons à l'orée de l'an 2000 avec un pays atteint de strabisme : certains secteurs sont complètement tournés vers l'extérieur alors que d'autres sont braqués sur l'intérieur. D'où la difficulté que nous avons à nous positionner dans la mouvance de l'Europe en gestation.

En Suisse, la prise de conscience du saut qualitatif de l'intégration européenne s'est faite tardivement. Bruxelles, par la bouche du Président Delors, nous a secoués par deux fois. D'abord, le 17 janvier 1989, en prônant la négociation multilatérale CE/AELE, soit d'Organisation à Organisation et non plus bilatéralement. Ensuite, en janvier 1990, en posant l'acquis communautaire en prémisses de l'Espace Economique Européen (EEE).

Après un sursaut d'orgueil initial, la Suisse officielle, enfin consciente des vrais enjeux et de son relatif isolement, a accepté de jouer le jeu. Cela s'est traduit par un renforcement des structures de l'AELE. A l'intérieur du pays, cela s'est traduit par un inventaire systématique de toutes nos dispositions législatives et réglementaires touchant les quatre libertés et les mesures d'accompagnement. Ces travaux ont eu notamment le mérite de nous montrer que, à quelques exceptions près, le "Sonderfall" suisse était plus dans les esprits que dans les textes.

En revanche, ce qui n'est pas encore réalisé en Suisse, c'est une planification intégrée et échelonnée dans le temps, des ajustements structurels nécessaires pour redonner à notre économie des conditions-cadre en harmonie avec celles de nos voisins. En ce sens, nous ne sommes pas encore prêts à mettre les quatre libertés sur pied d'égalité.

Ainsi, notre contingentement de la main-d'oeuvre étrangère souffre de plusieurs vices. Il est trop orienté sur la quantité au détriment de la qualité; il tient insuffisamment compte de la dynamique des divers secteurs économiques et il braque par des aspects sociaux surannés.

Ainsi encore, l'essence de notre réforme fiscale. Au lieu d'effectuer une refonte fondamentale de notre système fiscal à l'instar de nos voisins, les deux échecs de la TVA continuent de nous obnubiler. De ce fait, nous passons à côté des vrais problèmes qui ont pour noms : rééquilibrage des charges fiscales en direction des impôts indirects, ainsi que transparence et neutralité économique du système fiscal. Je pense par exemple à l'opacité créée par les trois niveaux fiscaux, aux échappatoires fiscales entre cantons et communes, ainsi qu'aux diverses périodes de référence fiscale. Je pense encore à l'incompréhensible exception de certains services. C'est donc moins la comparabilité avec la TVA qui fait problème que l'effet rédhibitoire d'un système fiscal désuet sur la compétitivité internationale de notre économie.

Ainsi aussi la rigidité qui caractérise notre système budgétaire, nos systèmes de distribution et nos mécanismes de fixation des prix et des salaires. Les exigences de la péréquation financière, de salaires paritaires et de redistribution de l'épargne ont cimenté des automatismes que nos voisins, profitant des années de bonne conjoncture, se sont employés à démanteler. Pendant ce temps en Suisse, le sentiment rassurant d'avoir des comptes équilibrés a masqué une augmentation régulière des dépenses communales, cantonales et fédérales, augmentations aseptisées par le gonflement des rentrées fiscales.

En outre, dans les budgets des collectivités publiques, la part des transferts s'est accrue au détriment des investissements productifs. Surtout, l'exercice de sélection entre tâches relevant ou non du domaine public a été jusqu'ici éludé. Non seulement il n'y a pas eu de privatisation, mais la question ne s'est même pratiquement pas posée. Cela aussi

contribue à préteriter la compétitivité de notre économie et la distribution optimale des ressources.

Ainsi enfin, notre concept de concurrence est à rapprocher de celui de la Communauté européenne. Nous devons en particulier éliminer toutes les ententes ayant pour objectif réel l'exploitation d'une rente de situation.

A propos de la convergence des politiques économique et monétaire, je constate que la BNS est en Suisse la principale gardienne de la stabilité des prix. Cela tient notamment à l'extrême rigidité de notre système fiscal, mais aussi budgétaire. Au surplus, nous ne disposons pas de mécanismes permettant d'assurer à la fois l'indépendance de la BNS, la discipline budgétaire et fiscale et la concertation plus structurée entre responsables des politiques monétaire, fiscale et budgétaire.

Si l'absence de ces mécanismes ne nous a pas préterités jusqu'à présent, c'est que nous avons longtemps bénéficié d'une longueur d'avance sur nos partenaires. L'égalisation et l'intensification des conditions de concurrence qui sont en cours obligent chacun à jouer plus serré. Ce phénomène justifierait un réaménagement de la concertation entre autorités suisses compétentes, aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

La tendance à l'égalisation des conditions de concurrence se reflète aussi sur les taux d'intérêt et le cours du change. Nous devons nous préparer à des temps où nous ne pourrons plus automatiquement compter sur la déflation importée pour abaisser notre taux moyen d'inflation. Cela signifie qu'il faut démanteler notre socle d'inflation domestique, particulièrement visqueux, et qui nous accompagne depuis des années. C'est une raison supplémentaire pour casser les automatismes et les indexations de notre économie, automatismes qui se sont étoffés avec les années de prospérité, biaisant de plus en plus les mécanismes de transmission des prix. A défaut, on surcharge la politique monétaire. En clair, cela revient à demander à la BNS de faire une politique trop restrictive pour rétablir la stabilité des prix. Une telle politique risque d'étrangler les secteurs exportateurs par une surévaluation du franc et de provoquer la récession par des taux d'intérêt exagérément élevés.

Les négociations sur l'Espace économique européen se fondent sur le principe d'avantage compétitifs similaires pour les pays impliqués. Quoique la politique monétaire ne fasse pas partie de l'acquis communautaire, elle est tout de même touchée par les postulats de "conditions de concurrence égales" et de "clause évolutive". Il nous faut donc devancer le mouvement en concevant une stratégie appropriée plutôt que de rester sur la défensive à la merci des initiatives de la Communauté.

En outre, à mesure que la Communauté européenne s'intégrera, le danger d'"offshorisation" de la Suisse augmentera. Comme nous ne souhaitons pas - j'en suis convaincu - être relégués au rôle de refuge financier, nous nous devons de prévenir cette tendance en recherchant la collaboration avec Bruxelles. A mon avis, plusieurs voies sont envisageables: approfondissement de la collaboration informelle en matière de politique monétaire; participation ad hoc sous une forme à déterminer, peut-être avec nos partenaires AELE, aux mécanismes de surveillance des politiques macro-économiques; rencontres informelles communes des Gouverneurs des pays AELE avec ceux des Douze; échanges d'informations plus structurés pour accompagner en douceur le cheminement communautaire vers l'UEM.

3. CONCLUSIONS

Mes propos pourraient, à première vue, être compris comme un plaidoyer pour le Traité sur l'espace économique européen (TEEE), voire pour l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. Les interpréter ainsi fausserait cependant leur esprit. Ce dont je suis persuadé, c'est qu'un petit pays pauvre en matières premières et ouvert sur l'extérieur comme la Suisse ne peut préserver sa qualité de vie qu'en restant à l'écoute de l'extérieur. Politiquement et socialement, cela signifie faire preuve de flexibilité, d'imagination, de disponibilité et de solidarité pour participer activement, voire anticiper la construction européenne de l'Atlantique à l'Oural. Economiquement, cela signifie créer des conditions-cadre propres à positionner nos entreprises aux avant-postes de l'évolution économique européenne.

Un des mérites de l'ouverture européenne est d'avoir relativisé certaines de nos positions de force que nous devons simplement à la faiblesse de nos partenaires. Ces derniers étant en passe de nous rattraper, voire de nous devancer, il devient urgent de remettre à niveau nos conditions-cadre pour redonner aux entrepreneurs la possibilité de développer de nouvelles niches d'excellence en Suisse.

C'est par la force tranquille, doublée d'ouverture et d'esprit visionnaire, que nous parviendrons à vivifier nos traditions. Je le dis avec d'autant plus de conviction qu'actuellement nous assistons à une mobilisation de tous ceux qui, par crainte de perdre des avantages immédiats, négligent l'intérêt du pays à plus long terme. Les lobbyistes du refus forment une coalition d'intérêts politiques et économiques dont le poids dans les organes de décision législatifs et exécutifs est bien supérieur à la valeur ajoutée qu'ils offrent à la population.

Quant à ceux qui favorisent une ouverture européenne, ils croient trop souvent détenir la pierre philosophale. Ils en viennent à sous-estimer la capacité des opposants à analyser minutieusement leurs arguments et à les déformer subrepticement en faveur de leurs intérêts corporatistes.

Cette dichotomie de qualité de l'information est pernicieuse. Elle empêche en effet le souverain de se faire une idée réaliste des conséquences à court, moyen et long termes des décisions qu'il sera appelé à prendre.

Je suis préoccupé par cet aspect des choses. En cette époque dominée par l'information et, dans un pays qui se pique d'avoir une qualité de démocratie supérieure aux autres, nous risquons de faire prendre au peuple des décisions qu'il regrettera et voudra vraisemblablement corriger, avec tous les coûts et difficultés supplémentaires qui en découleront.

Enfin, je crains aussi qu'en adoptant une attitude de blocage, nous isolions la population, et plus particulièrement la jeunesse, du renouveau intellectuel qui balaie l'Europe. Ce serait d'autant plus déplorable que les idées à l'origine de nos institutions et convives ont jadis puisé aux mêmes sources.

Que faire pour remédier à cet état de choses ?

Prenons d'abord les négociations en cours pour la mise en place d'un Traité sur l'espace économique européen. Pour nous, elles sont ambitieuses et complexes. Pour Bruxelles cependant, devant la multiplicité des problèmes que la Commission doit affron-

ter, la gravité des nôtres est relative. L'exigence faite à l'AELE de parler d'une seule voix est donc presque allée de soi. Cela a pu paraître curieux à d'aucuns, mais cette évolution, entre autres facteurs, sédimente l'émergence d'une puissance avec laquelle nous devons prendre l'habitude de négocier. Elle reflète en effet une identité nouvelle, différente des Etats membres qui la composent et moins proche de nous que ne l'étaient nos grands pays voisins et amis.

La procédure en deux étapes, soit une première négociation avec les pays de l'AELE puis, d'une seule voix, avec la Communauté européenne, rend la défense de la position suisse plus complexe. En outre, l'intention de s'engager dans un processus évolutif, qui équivaut à une négociation permanente, exige des structures complexes de réflexion ultérieure.

Dans une telle situation, plus nous épaulerons nos négociateurs, plus nous accroîtrons nos chances d'obtenir un bon Traité. Parallèlement, en accélérant l'adaptation de nos structures, nous nous donnerons les moyens de faire un choix objectif, au plus près de nos intérêts bien compris. Je suis conscient de la difficulté de mobiliser l'opinion alors que la Suisse va encore bien. Je veux cependant croire que, aussi bien à l'égard de notre attitude face à l'Europe en gestation qu'à l'égard des choix domestiques qui nous incombent, nous nous mettrons en situation de nous faire violence et de lancer une campagne de réflexion.

Arrêtons-nous un instant sur les rouages sociaux de notre pays.

Une force de la Suisse, dans le passé, a été la symbiose entre responsabilisation individuelle et solidarité collective. Cette symbiose était fondée sur le principe que chacun s'efforce de faire de son mieux, la société aidant ceux qui, pour des raisons justifiées, ne parviennent pas, malgré leurs efforts, à atteindre un niveau de vie décent. Nous assistons aujourd'hui à l'émergence de deux types sociaux aux finalités incompatibles. D'une part, ceux qui courent après le profit en faisant plus ou moins fi de tout principe éthique. Cette attitude fait éclore des sentiments de rejet qui perturbent le consensus social. D'autre part, il y a ceux qui, faute d'un environnement motivant, se laissent glisser vers la marginalisation. Plus cette catégorie de personnes croît, plus on va vers l'étatisation, la bureaucratisation et la mentalité casco dont reviennent précisément nos amis de l'Europe de l'Est. Face à ce dualisme latent, nous ferions bien de concentrer les énergies en faveur d'une cohésion sociale favorisant l'épanouissement des forces vives du pays.

Pour conclure, essayons de nous positionner dans cette Europe en gestation.

La volonté de la Communauté de renforcer ses bases pour la création d'un marché intégré et son engagement en faveur de l'Europe de l'Est sont des développements de bon augure.

La chose étant, il serait déplacé que la Suisse, pays épris de paix et foncièrement libre-échangiste, laisse échapper de l'amertume. Pourtant, c'est un peu le sentiment que l'on perçoit dans certains milieux économiques et, ce qui est plus grave, aussi chez certains parlementaires et autorités politiques. Certes, nos autorités fédérales s'attaquent positivement aux problèmes, mais je ne perçois pas encore l'enthousiasme motivé par la prise de conscience de la chance historique qui s'offre à nous et à l'Europe.

J'ose espérer que les forces négatives ne l'emporteront pas. Ce serait en effet la meilleure façon de nous reléguer économiquement et politiquement et, surtout, la meilleure façon de donner crédit à ceux qui prétendent que la Suisse est incapable de prospé-

rer quand ses voisins sont en paix. Vous qui incarnez une jeunesse enthousiaste et éprise de justice et de paix, je vous adjure de donner libre cours à votre enthousiasme, et par là de montrer que la Suisse reste ouverte, disponible et solidaire.